POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'Union des Gauches contre la Réaction est faite à Dunkerque

Comme à Lille, comme à Valenciennes, l'Union des Gauches s'est faite à Dunkerque pour barrer la route à la réaction.

L'accord s'est fait hier soir au cours d'une réunion qui eût lieu entre les représentants du Parti Socialiste et ceux de l'Alliance Républicaine. Tous les détails de tactique et d'organisation de la lutte à entreprendre, la main dans la main, cette semaine, ont été arrêtés.

Aujourd'hui une affiche qui sera placardée sur les murs de la Ville annoncera à nos concitoyens la bonne nouvelle de cette importante coalition.

« Rira bien qui rira le dernier » se diront les démocrates dunkerquois en butte aux gorges chaudes faites par le « Nord Maritime » qui prétendait que l'Union des gauches ne pourrait pas se faire.

Oui « rira bien qui rira le dernier » car Dimanche soir, nous fêterons à Dunkerque la belle et complète victoire que remporteront en Basse-Ville et dans le secteur Est, Républicains et Socialistes, fraternellement unis contre la Réaction !

Un curieux point de droit électoral

La question de savoir si les bulletins déposés dimanche au nom des candidats communistes devaient ou non entrer en ligne de compte dans le calcul de la majorité soulève un curieux point de droit dans le quartier Necker (15e arrondissement).

Les résultats ont été les suivants :

MM. de Tastes, c. s.....	5.715 voix
Delépine, (S.F.I.O.).....	2.620 voix
Honnorat, rad.-soc.....	1.673 voix
Alice Burodeau, comm.....	1.575 voix
M. Foucault.....	151 voix

Si les voix obtenues par Mlle Alice Burodeau sont décomptées, il y a ballottage : mais si, comme on l'avait annoncé, ces bulletins sont considérés comme des « bulletins nuls », M. de Tastes a la majorité absolue et doit être proclamé élu. C'est du moins ce qu'il affirme dans la protestation qu'il a fait parvenir hier au préfet de la Seine.

C'est la première fois qu'un cas semblable se présente. C'est aussi le seul quartier de Paris où il se pose.

En fait, le résultat n'a pas été « proclamé » dimanche soir à Necker. Devant la contradiction des instructions reçues, — la préfecture de la Seine disant de ne pas compter les voix des candidates tandis que la présidence du Conseil donnait, mieux inspirée semble-t-il, l'avis contraire — le président du bureau s'est contenté d'indiquer les chiffres de voix obtenus par chaque candidat.

Il n'a pas aloté la formule : Il y a ballottage », qui eût constitué la « proclamation » officielle.

C'est le Conseil de Préfecture de la Seine, saisi par le ministre de l'Intérieur, qui statuera dans le courant de la semaine...

Quelle va être sa décision ?

Nous avons consulté à ce sujet des juristes qualifiés. Tous sont d'accord pour considérer que la jurisprudence instaurée par le Conseil d'Etat alors que les candidatures féminines étaient de pure forme ne peut valoir lorsqu'il s'agit de candidates présentées par un parti organisé et obtenant dans Paris plusieurs milliers de voix.

Le Conseil de préfecture proclamera certainement qu'il y a ballottage à Necker. Les électeurs trancheront ensuite le différend en choisissant entre M. de Tastes et M. Delépine qui reste l'unique candidat des gauches au deuxième tour.

Le Gala des Invalides Français à Bruxelles

Bruxelles, 5. — Le roi a assisté, lundi soir, au gala du Théâtre de la Monnaie, donné en l'honneur des invalides français. On notait la présence d'une foule de notabilités, parmi lesquelles l'ambassadeur de France et Mme Herbette ; le général Mariaux, chef de la délégation des invalides français ; l'attaché militaire français, à Bruxelles, colonel Blavier ; de nombreux généraux et officiers supérieurs de l'armée belge, des délégations des sociétés françaises et belges et des sociétés d'anciens combattants belges et français, les autorités civiles, etc.

Le roi a reçu, dans sa loge, une délégation des grands mutilés français, avec lesquels il s'est entretenu de la façon la plus cordiale.

L'audience terminée, le roi a retenu près de lui l'ambassadeur de France et le général Mariaux, qui ont assisté à la fin de la représentation à ses côtés. L'exécution de « La Marseillaise » et de « La Brabançonne » a donné lieu à une grandiose manifestation de sympathie franco-belge.

EN QUATRIÈME PAGE. — Le « Réveil Agricole » : La défense des récoltes contre les dégâts du gibier.

Le riffain Abd-el-Krim attaque notre front au Maroc

L'an dernier, la ligne des postes français, au nord de notre zone marocaine, fut avancé d'une dizaine de kilomètres, sans coup férir, une savante préparation politique ayant préparé l'avance militaire. Toutefois, nos postes restaient encore bien en deçà de la frontière de la zone qui nous est reconnue par les traités. Entre la ligne de nos postes et la frontière tiffaine se trouvait un certain nombre de tribus avec lesquelles nous entretenions des rapports amicaux.

La récente attaque des Riffains, signalée depuis quelques jours, s'est d'abord portée contre ces tribus, qui ont dû céder devant les forces riffaines, auxquelles elles ont abandonné des otages et fourni quelques contingents guerriers. Le chérif Berkaoui, notre allié, s'est réfugié dans notre zone.

Les Riffains se sont alors infiltrés entre nos postes et ont pénétré par trois endroits dans la zone française, suivant un plan d'ensemble combiné. Cette attaque peut être attribuée à la fois, au désir de se procurer des vivres dont manque le Riff par suite de l'insuffisance de la dernière récolte, et à l'espoir de piller les richesses de la région nord de notre zone : elle paraît due également, pour une autre part, à l'orgueil suscité chez les Riffains par la retraite des Espagnols.

Le danger, pour notre zone, était que l'effervescence venue du Riff ne se répandît à l'intérieur, parmi les tribus fidèles, en contact avec les détachements riffains infiltrés.

Le maréchal Lyautey prit aussitôt les mesures nécessaires pour arrêter le mouvement de l'ennemi. L'opération, qui n'était pas aisée, en raison des quatre cents kilomètres d'étendue de notre front, fut cependant conduit très rapidement. Trois colonnes entrèrent en action, chassant les Riffains, ravitaillant nos postes. Les opérations continuent dans de bonnes conditions et il y a lieu de signaler le rôle important qu'y joue l'aviation.

Les pertes des Riffains sont sérieuses et la leçon qu'ils reçoivent contribuera à assurer la sécurité de notre zone nord et produira, en outre, une excellente impression sur les tribus fidèles.

Le maréchal Lyautey dispose actuellement de troupes suffisamment nombreuses. Il peut être assuré que le gouvernement, quel qu'il soit, lui enverrait sans hésiter tous les renforts nécessaires si la situation l'exigeait.

Les opérations

A l'ouest de la ligne française, la colonne du général Colombat a livré un nouveau combat au nord de Ouorgha, et a réussi à ravitailler plusieurs de nos postes avancés.

Au centre, le groupe du colonel Freydenberg a atteint Ouergha sans être inquiété et a dégagé les tribus de l'emprise des Riffains, alors que la colonne que commande le colonel Cambey, venant de Uthane, a occupé, après de violents combats, les positions des dissidents.

On signale que ceux-ci opèrent leur regroupement près de Chechaouen. Les effectifs d'Abd el Krim atteindraient une vingtaine de mille hommes.

Les dernières nouvelles

Tanger, 5. — Les nouvelles parvenues du Djebel s'accordent pour annoncer une attaque imminente sur le front occidental.

Les tribus des Beni Arous, des Djebel Haoud et des Beni M'Camer, qui étaient neutres jusqu'à présent, procèdent actuellement à leur organisation militaire.

LES 99.000 FRANCS DE M. SILVAIN SONT RETROUVÉS

Paris, 5. — On sait que, la semaine dernière, M. Silvain, doyen de la Comédie-Française, signala à la police la disparition de 99 bons à lots de 1.000 francs.

L'ancienne bonne du célèbre artiste, un instant soupçonnée, put établir qu'elle était absolument étrangère à cette disparition et répondit à M. Silvain qu'en cherchant bien il retrouverait fort probablement chez lui ses bons, simplement égarés.

Pourtant les investigations étaient demeurées jusqu'ici sans résultats. Mais, dimanche soir, en ouvrant une vieille valise, dans un cabinet de débarras, un ami de la maison retrouva la précieuse liasse de titres, chiffonnée, mais intacte. Tout est donc bien qui finit bien.

L'affaire des bandits polonais

UNE ARRESTATION A PARIS

Paris, 5. — Arrivera-t-on à arrêter tous les membres de la bande des Polonais qui, sous les ordres de leur chef Vladek, dit « le Chinois », commirent les nombreux forfaits que l'on a relatés ? Maintenant qu'ils sont capturés, la plupart d'entre eux ne se font pas faute de dénoncer leurs complices. C'est ainsi que, hier matin, les inspecteurs de la Sûreté générale étaient prévenus qu'un Polonais, soupçonné d'avoir donné asile à Urbaniah — l'un des chefs encore en fuite — se cachait dans le quartier St-Gervais. Après une patiente surveillance, les inspecteurs parvinrent à surprendre l'individu recherché au moment où il sortait d'un hôtel de la rue des Nonnains-d'Hyères. Mais l'homme, qui se tenait sur ses gardes, détala à toutes jambes en voyant les policiers. Après une poursuite acharnée, l'inspecteur Lachambre, du sixième district, rejoignit le fugitif et le ceintura.

C'est un Polonais, nommé Vladowiski. Conduit au commissariat du quartier Saint-Gervais, en attendant qu'il aille rejoindre ses complices dans les locaux de la Sûreté générale, Vladowiski y a subi un premier interrogatoire. Il a reconnu avoir, en effet, habité avec Urbaniah, mais il a maintenu qu'il ignorait où son chef se terre actuellement.

L'enquête continue. Il se pourrait que, d'ici peu, elle aboutit à de nouvelles arrestations.

LES FUNÉRAILLES D'ADER SERONT FAITES AUX FRAIS DE L'ÉTAT

Paris, 5. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat, réunis hier, sous la présidence de M. Painlevé, ont décidé que les funérailles de Clément Ader, le père de l'aviation française, seraient célébrées au frais de l'Etat.

M. Laurent-Eynac a été chargé de représenter le Gouvernement.

M. ROBINEAU NE DÉMISSIONNE PAS

Paris, 5. — A l'issue du Conseil de Cabinet d'hier soir, le Ministre de l'Intérieur a déclaré que M.Robineau, gouverneur de la Banque de France, demeurait en fonctions.

LE PSEUDO MARQUIS DE CHAMPAUBERT EST-IL FOU ?

Saint-Malo, 5. — Le pseudo-marquis de Champaubert donnant des signes d'aliénation, sera transféré cet après-midi à l'asile d'aliénés de Lehon, près de Dinan, où il subira un long examen mental. Sa femme Georgette Misery, toujours assez gravement malade, reste à l'Hôpital de Saint-Malo.

LE PAIN AU MERCURE FERA-T-IL RETROUVER LA NURSE NOYÉE ?

Londres, 5. — Il y a neuf jours aujourd'hui, une jeune nurse de dix-sept ans, Elsie Ford, disparaissait du petit village d'Amesbury (plaine de Salisbury). Toutes les recherches faites pour la découvrir sont demeurées infructueuses jusqu'à présent. Hier encore, plus de deux cents volontaires ont vainement fouillé tout le pays.

Les membres locaux de la Légion britannique ont décidé ce matin de tenter un nouvel effort pour éclaircir le mystère et de faire usage d'un procédé curieux fort prisé aujourd'hui et qui, déclare-t-on, est infaillible pour déceler la présence d'un corps de noyé. A cet effet, ils ont décidé de faire flotter sur la rivière Avon, et particulièrement sur les endroits les plus profonds, un pain contenant du mercure. Encore que certaines personnes se montrent sceptiques sur les résultats de l'expérience, quantité d'autres, et notamment les éclusiers du pays, sont parfaitement convaincus de l'efficacité, en pareil cas, du pain au mercure. Enfin, d'aucuns rapportent que des experiences analogues furent couronnées de succès à Bristol et ailleurs, il y a quelques années.

UNE ÉGLISE S'EFFONDRE AU COURS D'UNE MESSE...

Salamanque, 5. — Au village de Sahelices, près de Ciudad Rodrogi, le chœur de l'église s'est effondré au moment où l'on célébrait la grand'messe, à l'occasion de la fête du village. L'église était bondée au moment de la catastrophe.

On compte 2 tués et de nombreux blessés, dont plusieurs habitants des villages voisins, venus pour assister aux fêtes.

DU CANADA A ROME EN CANOË

Rome, 5. — Le lieutenant canadien R.-C. Smyth qui accomplit en canoë le raid Canada-Rome, est arrivé lundi après-midi, à 5 h. 40, à Flumicino, c'est-à-dire à l'embouchure du Tibre.

Il a été salué par les membres de toutes les sociétés de canotage romaines. Demain, le lieutenant Smyth prendra quelque repos et après-demain, il entreprendra la traversée du Tibre. Pour son arrivée à Rome, un accueil triomphal lui sera fait.

C'est à la suite d'un pari que le lieutenant Smyth entreprit le raid de Sydney (Canada) à Rome, en cent quinze jours de navigation effective.

Son départ eut lieu le 28 août : le 8 octobre il était à New-York ; le 5 novembre, à Londres ; le 31 novembre, à Paris ; il en repartait le 28 février.

Ses chances sont grandes de gagner le pari de 10.000 dollars.

LE MINISTRE DE LA MARINE ITALIEN VA DÉMISSIONNER

Rome, 5. — Selon le « Sereno » la démission de l'amiral Thaon dit Revel se confirmerait. M. Mussolini assurerait l'interim du ministère de la marine.

Le procès des communistes bulgares à Sofia

Sofia, 5 — Mardi matin, a commencé le procès des auteurs de l'attentat de l'Odéon. Les principaux coupables, les nommés Mouravir, ancien ministre et Prouzkine, ancien préfet de police, ont comparu. Parmi les témoins cités se trouvaient l'ancien ministre Bakako, qui est venu déposer.

La cour martiale a entendu les dépositions des témoins Vassilieff et Gueorguieff, qui ont fourni des détails sur la perquisition de la police avant abouti à la découverte de la cachette du conspirateur Minkoff dans la cave de la maison du docteur Koeff.

Un autre témoin, M. Maslarski, qui était en rapport avec Grantzcharoff et Cetrins, a confirmé le projet de faire sauter la Sobranié au moyen d'une machine infernale.

Dans son audience de la matinée, la cour martiale a entendu Petroff, Kiroff et Stofanoff, qui ont fourni des détails sur l'activité des bandes de Droudoff et de Yantchoff.

Au cours de l'hiver dernier, la bande de Groudoff, opérant dans la région de Bourgas, où elle faisant de la propagande communiste, dut quitter le territoire bulgare et se réfugier en Grèce, d'où elle passa en Serbie.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Les détournements de deux chevaliers d'industrie

Pierre Louradour et Albert Saint Blancart, deux jeunes chevalier d'industrie, débarquaient à Anvers en mai 1922 et se faisaient inscrire à l'hôtel sous le nom de Dormoy et Lambert.

Le premier se disait fils d'un député français, le second fils d'un fabricant d'autos de Bordeaux.

Quelques jours après leur arrivée, Dormoy et Lambert installaient des bureaux, place de Meir, ils montaient des ateliers pour la fabrication d'articles de maroquinerie ; puis ils constituaient une société en nom collectif de maroquinerie.

Ils firent de nombreuses commandes de marchandises qui leur furent livrées à crédit.

Bientôt, ils formèrent une nouvelle Société anonyme au capital de 400.000 francs.

Cette opération paraissait doublement avantageuse. Outre les marchandises qu'elle pouvait procurer, elle devait leur permettre de s'approprier les fonds versés par les souscripteurs des actions.

Le capital social était divisé en 1.600 action de 250 fr. chacune. Louradour et Saint-Blancart apportaient l'actif de leur Société, en échange de 200.000 francs d'actions et librement libérées. Le capital restant, soit 200.000 fr. fut souscrit par plusieurs capitalistes belges.

Les apports faits par Louradour et Saint-Blancart étaient naturellement fictifs. Ils comprenaient quelques meubles d'une valeur de 2.000 francs.

Cependant, les deux complices ne réussirent pas à faire de nombreuses dupes, malgré leurs manœuvres frauduleuses nettement caractérisées.

Bientôt, Saint-Blancart quitta brusquement Anvers : le lendemain, Louradour disparaissait à son tour. Ils avaient liquidé avant leur départ les marchandises en magasin.

Après la fuite des deux associés, la Société fut mise en liquidation.

En plus des détournements commis par les complices, une auto de 18.000 fr. fut enlevée par Louradour.

Louradour et Lambert, n'ayant jamais tenus de comptabilité, il est difficile de préciser le montant de leurs détournements. On peut établir qu'ils atteignirent 228.346 francs, dont on doit déduire 17.000 fr., montant des marchandises trouvées au siège de la Société après la fuite de ses deux fondateurs.

Louradour et Saint-Blancart font l'objet de très mauvais renseignements. Ils ont de nombreux antécédents judiciaires.

Pierre Louradour, un jeune homme de 27 ans est seul présent au banc des accusés. Saint Blancart, et Lambert est en fuite. Leur complice, de Bève, est belge, il était militaire et actuellement en prévention de conseil de guerre.

Louradour fut arrêté en France, à Nantes ; de là, il fut renvoyé à Lille, ville proche de la frontière belge. C'est pour ce motif qu'il est jugé à Douai.

L'accusé se défend en homme d'affaires et avec une extrême habileté.

La plupart des témoins sont des liquidateurs, curateurs et experts belges qui donnent des détails sur les opérations frauduleuses reprochées aux deux français.

C'était une mauvaise affaire, concluent philosophiquement les négociants Anversois, qui se désintéressent du verdict et s'empressent de regagner la station aussitôt après avoir déposé.

LE VERDICT

Après un réquisitoire modéré de M. le substitut général Robin, et une plaidoirie d'homme d'affaires, sans aucun argument d'ordre sentimental, de Me Mouy, du barreau de Lille, la Cour a rendu son arrêt.

Pierre Louradour a été condamné à cinq ans de prison.

A la Cour d'Appel de Douai

UNE RIVALITÉ DE CLOCHER ENTRE LES HABITANTS DE WILLIES ET CEUX DE LIESSIES

M. l'avocat général Aubertot a donné hier ses conclusions dans ce procès historique, puisque ses débuts remontent à l'an X de la République, procès dont nous avons relaté les débats.

Le représentant du ministère public admet, en partie, la légitimité des revendications de la commune de Liessies qui est, avec Willies, co-propriétaire des cloches en litige.

L'arrêt sera rendu prochainement M. le Premier Président Reiter.

Les directeurs des transports parisiens capitulent

Paris, 5. — Les grévistes de la Compagnie des Transports en commun de Paris, ont appris dans la soirée que la Direction abandonnait toutes les poursuites, même contre les ouvriers inculpés d'entrave à la liberté du travail.

De plus, la Compagnie a décidé d'accorder l'indemnité de 300 fr. réclamée par le personnel.

En conséquence le travail reprendra mercredi matin.

La fixation de la Dette Russe en France

Paris, 5 — Le ministère des Affaires Etrangères nous communique la note suivante :

La Commission franco-russe des experts a tenu, jusqu'à présent, deux séances : le 3 et le 25 avril 1925.

En outre, un échange de notes a eu lieu dans l'intervalle entre la délégation russe et la délégation française.

Les travaux de la Commission ont sérieusement progresse et les points suivants peuvent être, dès à présent, considérés comme établis.

L'objet des travaux de la Commission a été provisoirement limité à la détermination du montant de la dette contractée par le gouvernement tzariste vis-à-vis des porteurs français.

La Commission a pris pour base de son évaluation, le montant des emprunts de l'Etat russe d'avant-guerre, ainsi que des emprunts garantis par cet Etat qui ont été émis ou cotés en France.

Le chiffre global des émissions, ainsi déterminé, constituera la limite maxima ou montant des emprunts russes dont les titres pourraient se trouver actuellement entre les mains des porteurs français.

Le chiffre minimum pourra être fixé d'après les déclarations des titres russes en France, ordonnées par le décret du 10 septembre 1918.

M. Painlevé a reçu

Paris, 5. — M. Paul Painlevé a reçu cet après-midi M. Camille Chautemps, ancien ministre de l'Intérieur et M. de Monzie, ministre de l'Instruction publique. Il a conféré à la fin de la journée avec MM. Steeg, Briand, Schrameck et Pierre Laval.

Au cours de la réunion, diverses questions relatives à la politique générale du gouvernement ont été examinées, notamment le problème des réparations en nature.

Les ministres se sont également entretenus du prochain scrutin de ballottage des élections municipales.

Les droits de douane sur les soieries et dentelles en Angleterre

Sur cette question qui intéresse la France et particulièrement notre région la « Westminster Gazette » écrit dans son éditorial :

« Le consommateur britannique, dit-elle, sera imposé, mais l'étranger ne le sera pas. Les manufacturiers anglais vendront leurs articles à leurs concitoyens à des prix élevés mais à bon marché aux consommateurs étrangers. M. Churchill annonce que les marchandises destinées à l'étranger pourront, si elles contiennent de la soie, bénéficier d'une certaine réduction de droit, mais les négociants estiment que c'est impraticable. »

Le « Daily Express », de son côté, annonce que les prix des articles contenant de la soie vont subir une augmentation immédiate de 50 % environ, mais que le gouvernement a l'intention de maintenir l'impôt.

Le « Times » dit que le bruit a couru, hier, que le gouvernement allait renoncer à frapper de droits les soieries ; mais c'est assez improbable, quoique le droit sur la soie artificielle, puisse peut-être disparaître. En attendant, la question de la dentelle sera discutée aujourd'hui par le Cabinet, qui décidera si la dentelle importée sera frappée d'un droit. On sait que la commission parlementaire s'est prononcée pour un droit de 33 1/3 %.

La question donnera lieu à de très vifs débats quand elle sera portée devant la Chambre des Communes.

UN ANGLAIS SE SUICIDE... A CAUSE DU MAUVAIS TEMPS

Les causes de suicide sont innombrables et les désespérés qui prétendent la mort à un revers de fortune sont légion ; mais l'exemple sur lequel le coroner du district de Lambeth, à Londres, vient de statuer est, sans aucun doute, unique en son genre.

Un ouvrier nommé Albert Hewith s'est ouvert la gorge avec un rasoir parce qu'il fait mauvais temps ! « Le mauvais temps me brise le cœur, disait-il à ses amis ; si ça continue, j'aime mieux en finir ! »

Le coroner a prononcé un verdict de suicide causé par « dérangement du cerveau ».

NOUVELLES ATTAQUES DU SÉNATEUR BORAH CONTRE LA FRANCE

Le correspondant du « Morning Post » à Washington annonce que le sénateur Borah, président de la commission des affaires étrangères, a envoyé à la presse un nouvel article, dans lequel il dit notamment :

« La France est en état de rembourser ce qu'elle doit aux Etats-Unis et elle devrait effectuer ce remboursement.

» Par suite de son refus de le faire, le contribuable américain ne paie pas seulement pour les dépenses américaines, il paie aussi pour le maintien des forces militaires françaises. La France n'a fait encore aucune proposition pour s'acquitter de ses dettes ou pour en fournir les intérêts.

» Si les engagements les plus solennels étaient désavoués par elle, il n'y aurait pas d'autre alternative que l'emploi de la force ».

La crise belge

Bruxelles, 5. — Le Roi a reçu ce matin M. Van de Vyvère.

Au cours de cette conversation, l'ancien ministre a conseillé au souverain de charger M. Tschoffen de constituer le cabinet, l'assurant que lui seul pouvait dénouer la crise.

UN DRAME DANS UNE CASERNE

Rome, 5 mai. — On mande de Pitoia au « Giornale d'Italia » :

« Au cours de la nuit dernière, dans une chambre de la caserne d'infanterie, un soldat, pris soudainement de folie, a tiré des coups de fusil sur ses camarades endormis. Trois de ceux-ci ont été tués et quatre blessés.

L'ALLEMAGNE SONGE A UN NOUVEL EMPRUNT

Suivant le « Daily Mail », le gouvernement allemand, ayant totalement épuisé l'emprunt Dawes, aurait l'intention de demander vers la fin de cette année, que les alliés lui octroient un nouvel emprunt d'environ un milliard et demi de marks.

La politique extérieure de l'Allemagne ne subirait aucun changement notable tant que cette nouvelle tranche n'aurait été octroyée ou refusée.

Berlin s'apprête à recevoir Hindenburg

Berlin, 5. — Les détails de la réception populaire qui doit être faite au maréchal Hindenburg pour son entrée en fonctions viennent d'être définitivement arrêtés.

Le nouveau président de la République arrivera à Berlin, par la gare de Hoersstrasse le 11 mai, entre 5 heures 1/2 et 6 heures de l'après-midi. Il sera reçu par le chancelier, le ministre de la guerre, les chefs des états-majors, de la marine et de l'armée de terre, le secrétaire d'Etat à la présidence, le bourgmestre de Berlin, le préfet de police et le commandant en chef de la schupo. Le maréchal se rendra ensuite, en auto, à la chancellerie, où il passera la première nuit. Le lendemain, à midi, le nouveau président ira au Reichstag, prêtera serment de fidélité à la Constitution et passera en revue la compagnie d'honneur de l'ancien 3e régiment d'infanterie de la garde. Et ce sera tout !

UN MUSÉE DE L'ARMÉE ITALIENNE

Rome, 5. — Le Conseil des ministres italiens a adopté, sur la proposition de M. Mussolini, un projet instituant à Rome un musée historique destiné à recueillir et à conserver les souvenirs les plus glorieux de l'armée italienne.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

LES IMMEUBLES INSALUBRES

Deux arrêtés du maire de Roubaix ordonnant à des propriétaires l'exécution de travaux à des maisons reconnues insalubres, ont été annulés mardi par le Conseil de Préfecture du Nord, siégeant sous la présidence de M. E. Régnier. Le motif invoqué est que l'insalubrité de ces immeubles, situés rue du Nord et rue de Lommelet est due à des causes extérieures et permanentes.

Dans la Police

Sont nommés sur place inspecteurs principaux de police mobile de 2e classe, les inspecteurs principaux de police mobile de 3e classe dont les noms suivent : Bouche, à la 2e brigade régionale à Lille.

Sont nommés sur place inspecteurs principaux de 3e classe, les inspecteurs de police spéciale et mobile de 1re classe dont les noms suivent : à compter du 13 novembre 1924 : MM. Demeestère Cyrille, à Calais ; Tisselin à Jeumont (Nord).

Sont promus sur place, 5e à 4e classe (police mobile et spéciale) : Verbeau à Valenciennes ; Azzy, à Calais ; Manger, 2e brigade à Lille. Promus sur place 6e à 5e classe (police spéciale et mobile) : Faissat, 2e brigade à Lille.

Le commissariat de police existant à Wattrelos, est rangé classe exceptionnelle 2e échelon.

Commissariat de police de La Madeleine (Nord) est rangé dans la 1re classe. M. Dumont, commissaire de 2e classe à La Madeleine est promu sur place à la 1re classe.

Le commissariat de Beuvry est rangé dans la 3e classe. Celui de Solesmes également. M. Poutal, commissaire de 4e classe à Solesmes est promu sur place à la 3e classe.

Promu sur place de hors classe 2e échelon à hors classe 1er échelon fonctionnaire de sûreté général : M. Parenty, commissaire spécial de police sur chemins de fer du Nord, en résidence à Calais ; Brouillard commissaire spécial police sur chemins de fer du Nord, à résidence à Dunkerque.

Promus sur place de hors classe 3e échelon à hors classe 2e, Dufour, sur chemin de fer du Nord à Lille ; Hautecœur, sur chemin de fer du Nord, à Arras.

Promu sur place de 1re classe à classe exceptionnelle, 2e échelon : commissaire spécial de police adjoint, Moser, sur chemin de fer du Nord à Dunkerque.

Promu sur place 2e, à 1re classe, commissaire de police Chappet, à Bellomes (Nord).

Promu sur place 3e à 2e classe, commissaire de police Houdet, à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais). Promus sur place, 4e à 3e classe, commissaire de police Dussard, à Bergues (Nord) ; Levrey, à Louvroil (Nord).

Mode de printemps pour jeunes filles

ROBE EN CRÊPE DE BARODA A TAILLE TRÈS BASSE (Wide World Phot.)

FEUILLETON DU 6 MAI 1925. — N° 32

Renvoyé à neuf heures par son maître, sur la place de la Madeleine, il était rentré chez lui.

Et il ignorait ce qui s'était passé pendant cet intervalle, où son maître s'était fait conduire.

Il avait constaté seulement que les chevaux étaient fatigués, que les rues de la voiture étaient très sales et que la voiture avait dû sortir de Paris.

C'est ce qu'avaient dit déjà les agents qui avaient été appelés à témoigner.

Après cette sensationnelle déposition, dont tout le monde dans la salle — et le prévenu mieux que personne — avait compris toute l'importance, le président, bien qu'il fût de bonne heure encore, leva la séance.

Et le public sortit tumultueusement, au milieu d'un bruit assez semblable à celui que produit une mer en courroux.

Me Silas et le prévenu avaient échangé un regard où pouvait se lire la même consternation, puis Maxime de Trémont était sorti, emmené par ses gardes.

Au banc de la défense se trouvait un des maîtres du barreau, Me Durand, le premier avocat d'assises, dont on ne comptait plus les acquittements obtenus de jurés enlevés par sa parole âpre et chaude, et que Me Silas avait choisi pour défendre son ami.

Il fit un geste pour appeler le jeune amoureux de Mlle de Trémont.

Et celui-ci accourut, pâlissant à l'aspect navré du visage du maître.

— Ça va mal ? demanda-t-il tout bas.

— Très mal ! répondit de même le grand avocat.

N'avez-vous pas entendu les réflexions du public autour de vous ?

La déposition de ce cocher a produit un effet désastreux.

Vous allez voir votre ami ?

— Je vais faire mon possible pour cela.

— Moi je dîne en ville et suis obligé de partir tout de suite... Je suis même en retard.

D'ailleurs, vous avez plus d'influence que moi.

Il faut que vous obteniez — entendez-vous ? il le faut — il faut que vous obteniez qu'il se décide à donner des détails plus circonstanciés sur le rendez-vous qu'il prétend avoir eu, que je suis persuadé personnellement qu'il a eu.

Il faut qu'au besoin, il dise le nom de la femme, puisque celle-ci, qui doit connaître la situation critique où se trouve son amant, fait la morte, et ne tente rien pour le sauver — ce qui, par cela seul, la rend fort peu intéressante.

S'il ne s'y résoud pas, je ne réponds plus de rien !

Et le grand avocat, ayant saisi sa toque, sortit de son banc, pendant qu'autour de lui le public, courtoisement, s'écartait, dans un grondement de mer furieuse.

Me Silas eut un geste comme pour indiquer son impuissance.

— Vous croyez, fit le maître, qu'il ne se décidera pas ?

— J'en ai peur.

— Alors, déclara Me Durand, il sera condamné.

Je ne le sortirai pas de là !

Et il s'éloigna.

Me Silas se précipita vers la pièce où on avait dû emmener le prévenu pour arriver avant que celui-ci eût été reintégré dans sa cellule de la Conciergerie.

Il arriva au moment où on l'emmenait, pâle, défait, et ayant conscience lui-même du danger qu'il courait.

— Ah ! fit Maxime en un sourire plein d'amertume, en tendant la main à son ami, tu ne m'abandonnes pas, toi ?

L'avocat attira le jeune homme un peu à l'écart.

Et bas, pour donner plus d'importance à ses paroles, au conseil qu'il allait donner.

— C'est Me Durand qui m'envoie.

Il n'a pu venir lui-même.

Il faut absolument, dit-il, que tu te décides à parler

— A parler ?

— A dire l'endroit du rendez-vous, le nom.

— Jamais ! déclara Maxime résolument.

— Alors, tu seras condamné.

Me Durand en est certain.

Et pourtant il croit à ton innocence, lui. Il y croit comme moi.

Mais il sera impuissant à te sauver si tu ne l'aides pas un peu.

— Je ne dirai pas autre chose, fit Maxime, que ce que j'ai dit.

Je ne puis pas dire autre chose.

— Songe à ta mère, malheureux.

A ta sœur.

A tous tes amis !

Cette femme, dont tu veux sauver la réputation, et qui, le sachant sur les bancs de la cour d'assises, d'où un mot d'elle pourrait l'arracher... Cette femme, qui prétend t'aimer et qui ne donne pas signe de vie, ne mérite vraiment pas le sacrifice que tu vas lui faire de ta liberté et de ton honneur.

— C'est en parlant, dit Maxime, en trahissant le serment que j'ai fait, que je me déshonorerais.

— Ne seras-tu pas déshonoré, si tu es condamné, si tu vas au bagne ?

— Pour le monde, peut-être, mais non pour moi.

Je partirais avec la conscience d'avoir fait mon devoir.

— Mais, c'est atroce !

Songe à la vie que tu vas mener ! Sais-tu ce que c'est que le bagne ! Un homme comme toi au bagne, de ton éducation ? Tu seras dix fois plus malheureux qu'un autre.

Pense à cette promiscuité que tu vas subir avec les pires scélérats !

— Ce serait dix fois plus terrible, dit Maxime nettement, je me tairais !

Son ami comprit qu'il était inutile d'insister.

Il lui tendit la main.

— Bon courage, dit-il alors, tu en auras besoin.

Il ajouta :

— Quoi qu'il arrive, nous te resterons, moi et ceux qui t'aiment.

Et il le laissa.

Maxime suivit alors les deux gardes qui l'attendaient pour le mener en prison et n'avaient pu l'empêcher de causer avec son avocat, car Me Silas, pour la circonstance, s'était fait le secrétaire de Me Durand.

Il semblait en proie à un accablement profond, car il ne se faisait plus d'illusions sur le sort qui l'attendait.

Lui aussi avait entendu les réflexions de la foule, avait lu sur les visages placés devant lui les impressions, et il avait conscience qu'il était perdu.

elaoint sdrétu cmfhvp vbzkqj cmfhvp sd

Ce qui l'avait fixé mieux que tout le reste, c'était le regard triomphant et venimeux à la fois que lui avait jeté M. Barblin.

Le juge d'instruction paraissait maintenant sûr de voir son œuvre couronnée.

Pour lui, la condamnation était certaine.

Son regard le disait clairemnt, nettement.

Et Maxime se demandait « Pourquoi donc m'en veut-il ainsi ?

Saurait-il quelque chose ?

Mais il espérait encore qu'il ignorait tout et n'avait contre lui que l'animosité habituelle et toute naturelle du juge contre un prévenu qui se défend et refuse d'avouer.

La pauvre Cécile de Trémont, demeurée auprès de sa mère, dans l'appartement de Me Silas, attendait avec une anxiété que l'on s'imagine la rentrée de celui-ci, qui devait venir lui apprendre ce qui s'était passé dans cette première journé du procès, dans lequel allait se décider le sort de son malheureux frère.

Vingt fois déjà, depuis qu'approchait l'heure où les tribunaux ferment d'habitude, elle était allée à la porte pour écouter si son ami ne montait pas l'escalier.

Elle était inquiète aussi de l'état de sa mère, dont les yux, comme si l'infortunée eût pressenti que quelque chose de grave se passait au cours de cette journée, dont les veux avaient depuis le matin une expression singulière où semblait se refléter une angoisse plus grande que d'ordinaire.

Quand elle entendit enfin son pas, elle se précipita au-devant de lui

Mais tout de suite l'expression attristée du visage de l'avocat lui causa une pénible impression.

Elle pâlit affreusement.

— Eh bien ?

— L'audience a été mauvaise, dit aussitôt le jeune maître.

— Maxime ?

— Maxime ne s'est pas défendu comme il l'aurait fallu.

Il ne veut pas parler.

Il ne veut pas dire le nom de cette femme.

Et on ne croit pas à son histoire.

Maître Durand m'avait dit d'insister auprès de lui.

J'ai fait ce que j'ai pu.

— Vous l'avez vu ?

— Je le quitte.

— Et que dit-il ?

Qu'il ne peut pas dévoiler le nom de cette femme.

— Qu'il y va de son honneur.

De grands mots et de grands gestes.

Ah ! si vous pouviez, vous, Cécile !

— Moi ?

— Oui.

— M'autorisera-t-on d'obtenir l'autorisation.

Je suis sûr qu'il a tout révélé à votre mère, qu'il comptait sur elle pour le sauver.

Mais puisque la malheureuse femme est hors d'état de remplir la mission qu'il lui avait confiée, peut-être voudra-t-il vous en charger, vous ?

Vous êtes sa sœur, vous êtes une femme.

Moi, je ne suis qu'un étranger.

— Un ami.

— Oui un ami sincère, dévoué, mais on ne dit pas toujours à un ami ce qu'on dirait à une mère ou à une sœur.

— Mais s'il refuse ?

— S'il refuse de se défendre...

Il sera condamné.

Cécile jeta un cri.

— Condamné ?

— Maître Durand en est sûr.

(A suivre)